académie
Aix-Marseille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La politique éducative et culturelle académique
Dispositif partenariaux – domaine musique
Festival choral académique 2015 - 2016

Devenue festival choral académique, cette manifestation est une action culturelle et artistique de grande envergure de l'académie.

Le festival choral académique ancre son projet dans un contexte pédagogique, artistique et éducatif large. Un réseau d'acteurs (établissements scolaires, structures culturelles, associations supports et partenaires institutionnels) fédère ce projet et lui donne un sens et un impact particulier auprès des enseignants et des élèves.

Ce projet constitue un jalon repéré du parcours éducatif de l'élève, il intègre une problématique d'histoire des arts et il s'articule au programme d'enseignement de l'éducation musicale.

Orientation générale de l'action

Au moment où la cohésion sociale est essentielle, il n'est pas inutile de rappeler le rôle fédérateur que jouent l'éducation artistique, et plus particulièrement ici la pratique chorale.

Les capacités que mobilise le chant choral, au-delà de l'intelligence sensible, de l'expression artistique et de toutes les compétences musicales, contribuent chez les élèves à l'ancrage des valeurs fondamentales. L'exigence de l'harmonie impose le respect et les règles de la vie sociale : respect de soi, respect des autres, qualité d'écoute, engagement et maîtrise comportementale.

La chorale, comme les autres champs culturels, nécessite l'engagement, la motivation et l'investissement dont on sait qu'ils sont, chez l'élève, un moteur essentiel de l'apprentissage et un facteur d'accélération des appropriations. Elle contribue à l'acquisition et l'ancrage de compétences du socle commun.

Les objectifs de cette action sont mis en cohérence avec les autres projets culturels et visent à renforcer les objectifs et axes du projet d'établissement.

Le festival choral académique accompagne les projets chorals mis en œuvre à l'initiative des établissements.

Orientations pédagogiques et artistiques

- Valoriser et fédérer les actions chorales des collèges et lycées de l'Académie.
- Ouvrir le concert choral à d'autres formes d'expression artistique (mise en espace, théâtre, danse, pratique instrumentale, cinéma, cirque, peinture, arts numériques….)
- Développer et favoriser l'expression individuelle des élèves au sein du groupe.
- Diversifier et multiplier les projets pour que chaque professeur et sa chorale soient véritablement des acteurs indispensables du projet.
- Diversifier et multiplier les contacts avec les partenaires.

- La chorale est une véritable formation musicale
- Le spectacle est une motivation forte mais n'est pas le seul objectif de la chorale.
- La chorale, moment de plaisir, doit contribuer à la « formation » des choristes qui, motivés, deviendront de fidèles chanteurs dans la chorale et dans leur classe.
- La chorale ne se réduit pas au simple apprentissage de chants mais contribue à l'épanouissement de l'élève par la diversité des propositions pédagogiques (travail vocal, travail d'expression musicale, travail de déplacement, de mouvements, expression corporelle...)

- Projet qui constitue un repère fort du parcours d'éducation artistique et culturel
- Projet articulé à une problématique d'histoire des arts.

Une de ces trois dimensions est obligatoire :

- Lien inter-degrés (école-collège) ou (collège - lycée professionnel)
- Présence d'établissements REP et REP + dans le projet
- Cultures méditerranéennes

Le Festival Choral Académique accompagne les projets chorals qui concernent au moins 3 ou 4 établissements rassemblés autour d'un même projet commun. Ce type de projet inter- établissements (et si possible inter-degrés) entraîne donc quelques aspects logistiques spécifiques :

Mode d'emploi

- **L'équipe éducative concernée est responsable du projet.**
- **Le projet "Festival Choral Académique" est inclus dans le projet d'établissement.**
  Les objectifs de cette action sont mis en cohérence avec les autres projets culturels et visent à renforcer les objectifs et axes du projet d'établissement.
- Un des établissements du projet, **l'établissement support**, désigné par l'équipe éducative en étroite concertation avec le chef d'établissement concerné, élabore un projet culturel inter-établissements. Le budget prend en compte l'ensemble des besoins financiers indispensable à la mise en œuvre du projet (location des salles, musiciens, etc.…, hors transports). Ce projet est présenté **dans un dossier spécifique «FCA établissement-support»**. Les modalités d'inscription seront précisées ultérieurement
- Chaque établissement participant élabore son projet. Il prend en charge financièrement les transports nécessaires au projet, une participation au frais de mise en œuvre définie par convention avec l'établissement-support et l'adhésion à l'association organisatrice. Ce projet est présenté **dans un dossier «FCA établissement-participant»**. Les modalités d'inscription seront précisées ultérieurement **La participation financière ne sera pas soustraite des crédits pédagogiques de l'éducation musicale de l'établissement.**
- **Ce projet partenarial doit être inscrit au plus tard le 21 septembre 2015. Les modalités seront précisées ultérieurement.**
- Une formation « public désigné » inscrite dans le PAF 2015-2016 accompagne cette opération.
- Dans la perspective de l'enrichir, le projet choral pourra, dans certains établissements, être associé à un autre projet culturel (théâtre, danse…) ou à un atelier de pratique artistique.

Spectacle « Les enfants du levant », Rousset FCA 2014

Dans le cas où les concerts sont organisés par l'association départementale ou académique

Mode d'emploi

- Chaque établissement participant établie une convention validée par le C.A.
  - avec l'association organisatrice du spectacle.
  - Avec l'établissement-support.
- L'établissement support et l'association organisatrice établissent une convention validée par le C.A de l'établissement scolaire.
- Ces conventions sont à envoyer à isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr et à l'association organisatrice.
- Ces conventions sont disponibles sur le site de l'académie www.ac-aix-marseille.fr ➔ action éducative ➔ éducation artistique et culturelle ➔ domaine musique ➔ dispositif FCA
- Le budget de l'établissement support présente :
  - les produits : 400€ X N établissements participant.
  - les charges : contribution au frais de mise en œuvre du projet pris en charge par l'association organisatrice équivalent au total des produits.
- L'entrée des concerts organisés par les associations support du FCA est payante : à titre indicatif, tarif FCA 2015 = 3€ tarif réduit, 5€ plein tarif.

Pour tout complément d'informations relatives à cette action contacter

Isabelle Tourtet : 06 70 31 50 87 isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr

Spectacle « Les enfants du levant », Rousset FCA 2014